République Démocratique du Congo

SENAT

ALLOCUTION DE L'HONORABLE PRESIDENT DU SENAT A L'OCCASION DE LA 6ème EDITION DE L'EXPO BETON

Thème principal : « 5 Grands Piliers pour rebâtir Kinshasa à l'Horizon 2036 », vus par les Sénateurs de la Ville de Kinshasa

Palais du Peuple, le 30 novembre 2022

Palais du Peuple
Kinshasa
Novembre 2022

- **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,**
  (Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Cher Collègue,**
- **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**
- **Honorables Députés Nationaux et Sénateurs Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat et Très Estimés Collègues,**
- **Honorables Sénateurs et Députés et Eminents Collègues,**
- **Mesdames et Messieurs Membres du Gouvernement de la République,**
- **Mesdames et Messieurs Ministres Provinciaux de la Ville de Kinshasa,**
- **Mesdames et Messieurs, *Distingués Invités* en *vos titres*, grades et *qualités respectifs,***

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, c'est pour moi un immense honneur et une fierté légitime de souhaiter à Votre Auguste Personnalité la plus cordiale bienvenue au Palais du Peuple, et de vous exprimer mes sentiments de gratitude pour avoir répondu présent à l'invitation des Sénateurs de la Ville de Kinshasa, en ce jour de réflexion sur le devenir à court terme et l'avenir de Kinshasa, la Capitale de notre Patrie bien aimée.

Excellence Monsieur le Président de la République, Je ne doute pas que Votre présence à ce Forum soit un signe éloquent de Votre ardente volonté d'offrir aux congolais et congolaises des Villes et des Territoires où il fait bon vivre, tel que cela transparait dans Votre ambitieux programme des 145 Territoires.

Mesdames et Messieurs, très chers compatriotes,

Dans quelle Capitale et dans quel environnement urbain voulons-nous vivre demain ? Quel cadre de vie urbaine voulons-nous laisser à nos enfants, nos petits-enfants, qui vont nous succéder sur cette magnifique terre de Kinshasa?

Les Sénateurs de la Ville de Kinshasa ont fait le choix d'une vie parlementaire de conviction, de proposition et d'engagement. Dans cette perspective, chacun de leurs rapports des vacances parlementaires contient d'innombrables solutions concrètes, manifestant ainsi leur volonté de prendre une part active dans le grand chantier de la reconstruction de la Ville de Kinshasa.

Au nom du Sénat, je me réjouis que cette 6ème édition d'Expo Béton, avec comme thème central ***« 5 Grands Piliers pour rebâtir Kinshasa à l'horizon 2036 »,*** ait donné *aux projets des Sénateurs de la Ville de Kinshasa* », un premier cadre pluriel de réflexion stratégique, associant l'Etat, le Gouverneur de la Ville, le Président de l'Assemblée Provinciale, les Autorités communales, les Entreprises, les Chercheurs, les Acteurs de la Ville, mais aussi les Citoyens et les Associations.

Permettez-moi, Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, de saisir cette occasion pour rendre hommage aux Sénateurs de la Ville de Kinshasa, au Gouverneur Jean BAMANISA ainsi qu'à ses Collaborateurs d'Expo Béton, d'être les Hôtes de cet important Forum et d'avoir si généreusement consacré leur temps pour assurer un plein succès à l'exécution des préparatifs de ces assises.

Dans cette ultime dynamique de réformes radicales qu'il convient d'engager en toute urgence, la part de chaque Institution compte. La contribution de chaque responsable politique compte. L'apport de chaque organisation et de chaque citoyen est important.

Parmi les thèmes les plus importants que les Participants auront à considérer au cours du présent Forum, il y a la perspective de donner à la ville de Kinshasa un « Master Plan ».

Malheureusement, l'histoire de la Ville de Kinshasa, c'est particulièrement une chronique de plans et projets sans lendemain, et un récit de plusieurs lois et édits restés lettres mortes.

Déjà, l'Ordonnance n°127 du 15 juin 1913 avait déterminé les règles relatives notamment à l'implantation des constructions par rapport aux voies publiques et aux limites séparatives, la hauteur des immeubles, les prescriptions hygiéniques, la ventilation des chambres, le coefficient d'emprise au sol, etc.

Le Décret du 21 février 1949 est venu, par après, instituer l'obligation d'établir un « ***plan d'aménagement des Villes Congolaises*** ».

Outre la définition du contenu des plans d'aménagement urbain, la prescription d'une procédure pour leur élaboration et approbation, l'attribution à l'Etat le pouvoir de statuer sur les demandes d'autorisation de lotir et de bâtir,

l'introduction du « Droit pénal de l'Urbanisme », prévoyant des sanctions en cas de non-respect des dispositions des plans d'aménagement et des normes urbanistiques, le Décret du 20 juin 1957, appelé « ***Loi fondamentale de l'Urbanisme*** », avait requis l'obligation de renouveler, tous les 15 ans, les instruments de planification urbaine, à travers notamment 4 types de plans d'aménagement, chacun étant accompagné par un règlement d'urbanisme. Il s'agit notamment :

1. Le Plan régional d'aménagement ;
2. Le Plan local d'aménagement ;
3. Le Plan particulier d'aménagement ;
4. Le Plan national d'aménagement.

Les articles 20 et 21 dudit Décret stipulait que « ***Nul ne peut sans une permission expresse et écrite entreprendre des travaux de construction*** ».

En 1967, Kinshasa s'était doté d'un « *Plan Régional d'Aménagement* ». Il avait été approuvé par l'Ordonnance du 4 janvier 1968 du Président de la République. Ce Plan avait décrété que l'urbanisation de la Ville de Kinshasa puisse se limiter, au sud, au pied du complexe collinaire qui abrite des hauteurs de Mont-Ngafula, de Mont-Amba, de Djelo-Mbinza, etc. Aujourd'hui, ces zones déclarées « **non aedificandi** » depuis 1967, grouille de constructions à flanc de collines.

Conséquence : outre la récurrence des cas d'ensablement et de glissements de terrain, près de 280 érosions menacent cette partie de la Ville de Kinshasa d'affaissement général et de disparition.

En 1975, un nouvel instrument d'Aménagement a vu jour. C'est le « ***Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme*** ». Une résolution avait été prise : limiter la croissance démographique urbaine à 3.630.000 habitants à l'horizon 1990 et reporter le processus d'urbanisation vers l'est de la Capitale.

Au lendemain de la Conférence des Nations-Unies sur les établissements humains, appelée le « ***Sommet de la Ville*** », qui s'est tenue à Istanbul en Turquie du 03 au 14 juin 1996, notre pays avait élaboré un programme quinquennal d'amélioration des services urbains et de la gestion de la Ville, sous l'appellation de « ***Plan National pour l'amélioration des établissements urbains*** ».

Et enfin, en 2014, la Ville de Kinshasa s'est doté d'un « ***Schéma d'Orientation Stratégique de l'Agglomération Kinoise*** », **SOSAK** en sigle, et son « ***Plan Particulier d'Aménagement de la zone Nord*** ». Approuvés par l'Edit du 11 aout 2015, ces deux outils de planification ont été présentés comme des orientations stratégiques décisives du développement urbain de Kinshasa, de 2015 à 2030.

Malgré ces instruments et bien d'autres que j'ai certainement omis d'évoquer, Kinshasa se défait au nez et à la barbe de toutes les Institutions de la République.

Tout le monde répète à tue-à-tête : Kinshasa est une Ville à refaire ... Mais comment comprendre l'inapplication des règlements et prescriptions urbanistiques ? Comment expliquer les dysfonctionnements perpétuels de la gestion foncière urbaine à Kinshasa ? Comment apporter des remèdes appropriés aux embouteillages, au mauvais état des Infrastructures routières, ainsi qu'à toutes les difficultés qui nuisent à la qualité de vie des Kinois et des Kinoises ?

Que peut faire le Sénat, conformément à sa vocation constitutionnelle de représentant des Provinces, de Chambre des pouvoirs locaux, et de promontoire de la décentralisation et du développement local ?

Le Sénat, à la lumière des travaux des Sénateurs de la Ville de Kinshasa, a choisi de dépasser les constatations, les dénonciations et le sentiment de fatalité, pour être une « Institution parlementaire » porteuse d'initiatives et de propositions concrètes.

Je suis convaincu, très Chers Participants, que cette sixième édition d'Expo Béton constitue sans aucun doute une excellente occasion pour vous d'échanger des informations et des points de vue sur la manière de rendre les mécanismes et les procédures d'élaboration du « ***Master Plan Kin 36*** » plus totalement efficaces. Ceci est une tâche technique et complexe qui a besoin de votre sagesse collective, de vos expertises et d'un examen sérieux de scénarios de réurbanisation accélérée de Kinshasa.

Il est vital que les échanges de vue soient francs, ouverts et constructifs dans vos différents panels. Je suis certain, en vous réunissant ici, que votre objectif est de mettre en œuvre cette belle et nécessaire perspective pour la Ville de Kinshasa.

- **Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat,**
  (Avec l'expression de mes hommages les plus déférents renouvelés)
- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Cher Collègue,**
- **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**
- **Honorables Députés Nationaux et Sénateurs Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat et Très Estimés Collègues,**
- **Honorables Sénateurs et Députés et Eminents Collègues,**
- **Mesdames et Messieurs Membres du Gouvernement de la République,**
- **Mesdames et Messieurs Ministres Provinciaux de la Ville de Kinshasa,**
- **Mesdames et Messieurs, Distingués Invités.**

Permettez-moi de formuler les vœux les plus sincères au nom du Sénat, pour que les discussions et les recommandations qui résulteront des trois jours de ce Forum, puissent dessiner des perspectives, définir des priorités et des orientations qui structureront nos actions à venir dans le cadre du concept de « **Master Plan** » pour la reconstruction décisive de la Ville de Kinshasa.

J'attends beaucoup de vos échanges. Je suivrai les résultats de vos travaux avec beaucoup d'attention. Permettez-moi de vous souhaiter un excellent travail.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 30 novembre 2022

Sénateur Modeste BAHATI LUKWEBO